

REGLEMENT CONCOURS COMITE D'INTERET LOCAL sudpresqu'île-Confluence LYON

Le CIL sudpresqu'île-Confluence vous invite à participer à la 1ere édition de son concours de nouvelles.

Le Président d'honneur du jury sera **Charles Juliet**, écrivain et poète, dont **l'œuvre est considérée comme l'une des plus importantes de la littérature contemporaine.**

Le concours, gratuit, est ouvert à tout écrivain amateur à partir de 18 ans.

Article 1 : le thème

Les participants devront rédiger une nouvelle* inédite dont le thème sera le mot « Confluence » en travaillant sur l'un des sens réel ou symbolique de ce mot.

** La nouvelle est un genre littéraire qui se caractérise par sa brièveté, sa concision (toutes descriptions ou actions devant tendre vers la chute), son nombre restreint de personnages, une intrigue ou une fin surprenante. Elle comporte impérativement un titre qui ajoute du sens à l'intrigue.*

Article 2 : le jury

Sous la présidence de **Charles Juliet**, écrivain et poète, le jury sera composé entre autres de :

- **Gilles Eboli** directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon
- **Pierre-Jean Balzan** directeur des éditions « La Fosse aux Ours »
- **Abraham Bengio** directeur du pôle Vivre Ensemble en charge de la culture à la Région Rhône alpes
- **Sylvie Deshors** écrivaine
- **Alain Turgeon** écrivain
- **Nelly Gabriel** journaliste littéraire
- **Julie-Fleur Colomer** Libraire
- **Une ou un bibliothécaire** Bibliothèque municipale Lyon 2
- **Membres de la Commission culture du CIL**
- **Des lecteurs**

Le lauréat du prix 2013 fera automatiquement partie du jury pour le concours 2014

Article 3 : les critères d'appréciation

Seront retenus :

- La qualité littéraire
- L'originalité du thème,
- Le respect du présent règlement dont la participation au concours vaut acceptation.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 4 : les récompenses

- 1) Le premier primé recevra 400 euros, le second 200 euros, le troisième 100 euros.
- 2) Les dix ou quinze meilleurs textes – selon appréciation du jury – seront réunis dans un ouvrage collectif.
Chacun des dix ou quinze auteurs sélectionnés – selon le choix du jury - recevra deux exemplaires, les autres exemplaires seront proposés à la vente par le libraire partenaire du concours, la librairie Decitre à Lyon
- 3) Les trois lauréats seront attendus pour la remise des prix à la Librairie Decitre, Confluence à Lyon 2 et se verront offrir le billet SNCF aller retour (sur le réseau France uniquement)
- 4) Les trois lauréats seront conviés le soir de la remise des prix à un dîner en compagnie avec des membres du jury et du sudpresqu'île-Confluence

Article 5 : les contraintes

- 1) Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul texte.
- 2) Présentation des textes :
 - De 6 à 10 pages, le texte, écrit en langue française, sera dactylographié uniquement au recto, pages format A4 numérotées avec un maximum de 30 lignes par page,
 - Les pages seront agrafées, ne comportant aucune référence à l'auteur, avec une page de garde comportant uniquement le titre de la nouvelle,
 - La police sera de type Arial 12, interligne 1,5 avec des marges d'environ 3-4cm.
- 3) L'envoi par courrier obligatoire (envoi simple non recommandé) sera composé de :
 - Une page comprenant coordonnées de l'auteur, nom, adresse, téléphone (facultatif), adresse mail.
 - 2 exemplaires de la nouvelle présentée selon les contraintes de l'article 2
 - 1 enveloppe timbrée au nom de l'auteur

L'envoi se fera à l'adresse suivante :

**CIL sudpresqu'île-Confluence – concours de nouvelles – 17 cours Charlemagne 69002
LYON**

- 5) Cet envoi sera doublé d'un envoi par mail au format PDF à l'adresse suivante :
concoursnouvellesconfluencecil@hotmail.fr
et comprenant :
 - le texte de la nouvelle, sans référence à l'auteur
 - La page de présentation de l'auteur

5) Les textes ne seront pas retournés. Le CIL sudpresqu'île-Confluence n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de non réception d'un courrier. Aucun avis de réception ne sera envoyé aux participants

Article 6 : l'agenda

- 1) La date limite de réception des plis est fixée au 10 juin 2013 à minuit.
- 2) Les résultats du concours seront uniquement visibles sur le site du **CIL sudpresqu'île-Confluence** à partir du 10 septembre au plus tard :
<http://cil.sudpresquile.online.fr/cil/>
Les lauréats seront avertis par courrier, téléphone ou courriel la première semaine de septembre.
- 3) La remise des prix se déroulera le vendredi 27 septembre 2013 à la Librairie Decitre – Confluence, Cours Charlemagne Lyon 2eme à partir de 18 heures.

Article 7 : les conditions d'édition des nouvelles primées

- 1) L'ouvrage collectif édité sera légalement déposé à la BN avec un numéro ISBN
- 2) Il sera mis en vente à la Librairie Decitre, partenaire du concours
- 3) Dans le cas d'une édition, les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique. Ils conservent en parallèle le droit de réutiliser leur texte (réédition, etc.), sous la réserve de mentionner « **Prix du CIL sudpresqu'île-Confluence** » et ce pendant un an.

Article 8

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier le règlement ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante